

AMAP « A la Bonne Franckette des Buers »
Association loi 1901
Contrat d'Engagement Mutuel
Légumes
Saison Automne-Hiver 2023 2024

Référent : grasjeanpaul1957@gmail.com

A rendre avant le 30 octobre

SITE WEB <https://alabonnefranckette.informethique.org/accueil>

Ce contrat est organisé par l'AMAP « A la bonne Franckette » des Buers et est régi par les statuts et le règlement intérieur de l'Association.

L'adhérent s'engage à respecter le présent contrat, les statuts et le Règlement Intérieur de « l'AMAP A la Bonne Franckette des Buers »

Il est établi **entre** :

et Le-la dénommé-e Membre Adhérent de l'AMAP

Le dénommé Producteur

M :

GAEC de la BROCHETIERE

Demeurant :

13 Chemin de la Brochetiere

Tél :

69570 Dardilly

Mail :

Engagement réciproque :

Le producteur, labellisé AB, s'engage à fournir un panier hebdomadaire de légumes frais et de saison, issus de son exploitation. L'agriculteur s'engage à tout mettre en œuvre pour respecter la quantité et la qualité des produits prévus.

Trois types de paniers sont proposés :

➤ Panier 2-3 personnes : 15 €

➤ Panier 4-5 personnes : 20 €

➤ Des paniers à 10 € sont réservés uniquement à des personnes seules.

Le membre adhérent s'engage à acheter **entre 22 et 24 paniers** de légumes répartis sur la saison, à raison de 1 par semaine.

Il pourra utiliser 0 ou 1 ou 2 « **paniers Joker** » qui seront retirés du contrat, pour les dates où il sera absent. Le membre adhérent accepte les conséquences d'aléas climatiques ou autres pouvant avoir un impact sur la qualité ou la quantité de produits dans le panier.

DUREE :

Saison Automne Hiver : l'abonnement débute le lundi 6 novembre 2023 et se termine le lundi 29 avril 2024.

CALENDRIER :

Les parties s'engagent à respecter le calendrier qu'elles auront préalablement défini en page 2.

MODALITES DE LIVRAISON :

Les livraisons sont effectuées exclusivement au Centre Social des Buers, 17 rue P.J Proudhon, les lundis soir de **18h30 à 19h30**. Toutefois en accord avec le producteur, le Conseil d'Administration peut modifier exceptionnellement le lieu, le jour ou l'horaire de livraison.

En cas d'impossibilité pour le producteur d'assurer une livraison, le Conseil d'Administration et le référent producteur rechercheront, dans le respect des parties et de l'éthique de l'AMAP une solution compensatrice. En cas d'impossibilité pour le membre adhérent de respecter le calendrier et de venir récupérer sa commande, les membres chargés de la distribution disposeront des paniers restants conformément à l'article 3.3 du règlement intérieur. Aucun panier ne sera remboursé.

RUPTURE DU CONTRAT :

Ce contrat peut être interrompu unilatéralement par le membre adhérent, si et seulement si, un remplaçant est trouvé immédiatement, de sorte que le producteur ne soit pas pénalisé financièrement. Ce contrat peut être rompu bilatéralement à tout moment. En cas de désaccord, c'est au Conseil d'Administration de statuer.

REGLEMENT

* Nombre de paniers : 21X 10 € - ... panier(s) Joker = **210 €** - € =€. **Date(s) Joker(s) :**

* Nombre de paniers : 21 X 15 € - ... panier(s) Joker = **315 €** - € =€. **Date(s) Joker(s) :**

* Nombre de paniers : 21 X 20 € - ... panier(s) Joker = **420 €** - € =€. **Date(s) Joker(s) :**

Le règlement par chèque se fait à l'ordre :GAEC DE LA BROCHETIERE

Possibilité de payer en 4 fois (Montant total du contrat divisé par 4)

Chèque N° banque montant € Débité en début de contrat

Chèque N° banque montant € Débité début Décembre

Chèque N° banque montant € Débité début Février

Chèque N° banque montant € Débité début avril

CALENDRIER

NOVEMBRE	DECEMBRE	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL
Lundi 6	Lundi 4	Lundi 8	Lundi 5	Lundi 4	Lundi 8
Lundi 13	Lundi 11	Lundi 15	Lundi 12	Lundi 11	
Lundi 20	Lundi 18	Lundi 22	Lundi 19	Lundi 18	Lundi 22
Lundi 27		Lundi 29	Lundi 26	Lundi 25	

Date :

Signature

Signature

Le producteur :

Le membre adhérent :

AUTORISATION EXPRESSE DU DROIT A L' IMAGE

Je soussigné(e)....., autorise à titre gracieux, l'AMAP « A la Bonne Franckette des Buers », à fixer, à reproduire et à publier les photographies et/ou vidéos prises de ma personne dans le cadre de la création et de l'exploitation de sites Internet et/ou de tout autre document publicitaire, promotionnel et d'information

La présente autorisation est consentie pour tous supports connus ou à connaître, et pour toute la durée de l'exploitation dudit (desdits) site(s) Internet et/ou de tout autre document publicitaire, promotionnel et d'information.

Fait en deux 2 exemplaires originaux à Villeurbanne,

Le Signatures :